



HAL
open science

La politique économique française sous le mandat de François Hollande : un bilan à presque mi-mandat

Christophe Bouillaud

► **To cite this version:**

Christophe Bouillaud. La politique économique française sous le mandat de François Hollande : un bilan à presque mi-mandat : Contribution à la journée d'études "Le PS au pouvoir" (6 juin 2014). 2014. halshs-01063179

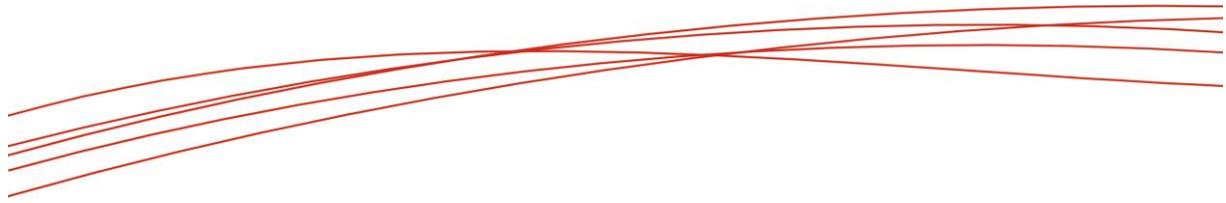
HAL Id: halshs-01063179

<https://shs.hal.science/halshs-01063179>

Preprint submitted on 11 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Sciences Po Grenoble
working paper n.22

**La politique économique française sous le mandat de
François Hollande : un bilan à presque mi-mandat**

Contribution à la journée d'études « Le PS au pouvoir » (6 juin 2014)

Christophe Bouillaud, IEP de Grenoble, UMR PACTE

Juillet 2014

Partners //



Introduction¹

La politique économique de la France pendant les deux premières années du quinquennat de François Hollande (2012-2014) n'aura pas constitué une surprise pour les observateurs un peu avertis de l'histoire des passages des socialistes au gouvernement en France depuis 1981 : le scénario qui se déroule semblait écrit d'avance, et finalement rien de surprenant ne s'est produit depuis l'élection du second Président socialiste de la Ve République². La règle générale issue de l'observation des trois précédentes expériences de passage du PS au pouvoir (1981, 1988, 1997) est la suivante : aux proclamations de la campagne électorale contre les excès du capitalisme, aux espérances soulevées dans le « peuple de gauche » et aux craintes provoquées dans le « peuple de droite », succèdent l'acceptation des contraintes de l'économie de marché et la poursuite de l'adaptation de la France au contexte économique du moment. Le pragmatisme, aujourd'hui revendiqué par l'actuel Premier Ministre, Manuel Valls, – pour ne pas dire la conversion au néo-libéralisme qui domine l'Occident depuis les années 1980 - l'emporte au final toujours sur les prétentions à renverser la table. Il a pourtant toujours conduit à des déroutés électorales (1986, 1993, 2002), puisque les résultats de ces transformations de l'économie française n'ont jamais réussi à satisfaire, sur le moment tout au moins, une majorité de l'électorat, tout particulièrement de l'électorat populaire. Un journaliste d'expérience, Laurent Mauduit, travaillant désormais pour *Mediapart*, fait remarquer dès le printemps 2013 dans un essai particulièrement virulent à l'encontre de F. Hollande³ que, contrairement à ses illustres prédécesseurs de 1936 (Léon Blum), de 1981 (François Mitterrand) ou de 1997 (Lionel Jospin)⁴, le nouveau Président socialiste n'a même pas essayé dans un tout premier temps de mettre en œuvre des réformes économiques et sociales de gauche avant de se replier comme ses prédécesseurs sur des « réformes », au sens qu'a pris ce terme dans l'Union européenne depuis les années 1990.

L. Mauduit aurait tendance à attribuer cette page demeurée blanche au caractère de F. Hollande ou à sa conversion au néo-libéralisme dès les années 1980. Or cette vision qui

¹ Ce texte constitue la mise à jour d'une contribution sur le Parti socialiste français (« The French Socialist Party (2008-2013) Not revolutionaries, not luminaries, just 'normal' guys amidst the tempest »), remise au printemps 2013, destinée à un ouvrage collectif en anglais, dirigé par David J. Bailey, Jean-Michel De Waele, Fabien Escalona et Mathieu Vieira, *European Social Democracy During the Global Economic Crisis: Renovation or Resignation?* (Cambridge, Cambridge University Press) à paraître à l'automne 2014. Malgré le décalage d'un an attribuable aux délais d'édition, l'allure générale de la politique économique suivie par F. Hollande, décrite par la dite contribution, reste valable. Comme dans cette contribution, il ne sera fait ici aucune mention de la présence du parti Europe Ecologie- les Verts dans le gouvernement Ayrault (2012-14) : en effet, ces derniers ne contrôlent aucun Ministère important pour définir la politique économique et sociale de ce gouvernement, et d'évidence, la politique de transition écologique ne fait pas partie du cœur de cette dernière. La politique du logement, confiée à la responsable écologiste Cécile Duflot dans le gouvernement Ayrault, ne sera pas intégrée à la politique économique plus générale, même si des légers signes en ce sens sont apparus d'une prise de conscience de son importance. En particulier, la comparaison France-Allemagne en matière de compétitivité a fait apparaître de plus en plus clairement apparaître la contrainte que représente en France le coût élevé du logement pour le niveau de rémunération des travailleurs, en pratique pour sa diminution souhaitable selon la politique de compétitivité-prix suivie (voir plus loin). Cependant, le gouvernement Ayrault n'affichera jamais clairement sa volonté de mettre en œuvre une politique de déflation des prix immobiliers, visant à rendre la part du logement dans les dépenses des ménages plus raisonnable. Cette non-intégration entre secteurs de politiques publiques fait partie justement de la faible créativité des politiques économiques et sociales suivies depuis 2012.

² Le journaliste du *Monde*, Thomas Wieder, le rappellera à plusieurs reprises : ne sont surpris par la politique de F. Hollande que ceux qui n'avaient pas suivi son parcours et ses écrits, ou même sa campagne aux primaires socialistes. Cf. en particulier, T. Wieder, « François Hollande, chantre d'un idéal qu'il savait illusoire », *Le Monde*, 23 octobre 2013.

³ Cf. L. Mauduit, *L'étrange capitulation. Le changement c'était maintenant !*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch, 2013. Voir aussi l'ensemble des articles de L. Mauduit consacré à la politique économique de F. Hollande sur le site de *Mediapart*.

⁴ Significativement, L. Mauduit oublie la réélection de F. Mitterrand en 1988.

personnalise les choix faits depuis mai 2012 oublie trop les responsabilités collectives : d'une part, la politique économique que les élus du PS acceptent de soutenir depuis 2012 correspond largement à la nature sociale et politique de ce parti et de ses soutiens dans la population (y compris de ce qui reste de sa base électorale au jour de l'élection européenne le 25 mai 2014) ; d'autre part, l'absence de grande réforme économique ou sociale de gauche tient surtout à la faiblesse d'un mouvement social *préalable* à l'arrivée au pouvoir du PS qui porterait la demande d'une telle réforme. L'adoption, certes lente, incomplète et largement détournée de son but initial, des « 35 heures » sous le gouvernement de Lionel Jospin (1997-2002), suite à une promesse de campagne en ce sens, tient entre autres au fait qu'au début des années 1990, il existait une pression intellectuelle, associative et syndicale en faveur d'une telle avancée sociale, à la fois pour lutter contre le chômage de masse et pour améliorer les conditions de vie des salarié(e)s. La droite alors au pouvoir y avait cédé d'ailleurs elle-même avec l'adoption en contre-feux de cette mobilisation sociale de la « loi Robien » sur l'aménagement du temps de travail en 1996⁵. Or, en matière économique et sociale, il n'existe rien de tel avant mai 2012 : en effet, dans la mesure même où la politique économique et sociale de Nicolas Sarkozy sera restée plutôt prudente en matière de réduction des déficits et de « réformes », il n'existe pas de mouvement social puissant en France avant 2012 pour contrer cet approfondissement de la « société de marché »⁶. De fait, le gouvernement Fillon ne coupe pas du jour au lendemain les revenus nominaux de millions de gens pour équilibrer les comptes publics, il ne crée pas un SMIC spécial pour les jeunes, il ne le baisse pas drastiquement pour tout le monde, il n'augmente pas d'un coup l'âge minimal pour prendre sa retraite en le rapprochant des 75 ans alors souhaités à terme par un Premier ministre libéral du nord de l'Europe, il ne ferme pas du jour au lendemain par dizaines des services publics essentiels, autant de mesures que d'autres pays européens soumis à des plans d'austérité ont pourtant prises entre 2008 et 2012. Du coup, la prise de conscience de la crise semble moins nette au sein de la population française, largement protégée pour une part d'entre elle par des dépenses sociales qui restent très importantes dans notre pays. La France se trouve ainsi plutôt épargnée par la montée des protestations de rue qu'on observe ailleurs en Europe du sud ou même de l'est. Le succès de librairie de l'opuscule *Indignez-vous* de Stéphane Hessel⁷ correspond ainsi paradoxalement à l'absence d'une proposition socio-économique, applicable au niveau national, qui permette de focaliser les mobilisations (de gauche) sur elle et d'obliger le PS à l'adopter dans son programme de gouvernement.

Il reste que, malgré cette atonie des mobilisations, le candidat socialiste à la présidentielle a tout de même souhaité afficher sa radicalité avant l'élection. Son slogan de campagne, « Le changement, c'est maintenant », constitue un rappel évident de celui des années 1980 (« Changer la vie »), et positionne sa candidature dans la filiation du « parti du mouvement » contre le « parti de l'ordre ». Le discours du Bourget de janvier 2012 et son envolée, destinée à rester célèbre, contre la finance (« Mon ennemi, c'est la finance »), est alors devenu le symbole même de la manœuvre, classique, d'un candidat socialiste à la plus haute fonction, d'un affichage de valeurs de gauche en campagne, suivi d'une mise en œuvre résolue de mesures « réformistes » telles que l'entend le vocabulaire médiatique actuel.

L'hypothèse d'un « *hollandisme révolutionnaire* », évoquée par le polémiste Emmanuel Todd avant même l'élection présidentielle⁸, reste ainsi à ce jour un des prédictions les plus erronées émises par un spécialiste de sciences sociales. Selon ce dernier, face à

⁵ Loi n° 96-502 du 11 juin 1996 tendant à favoriser l'emploi par l'aménagement et la réduction conventionnels du temps de travail.

⁶ La situation lorsque la gauche plurielle arrive au pouvoir au printemps 1997 doit largement être comprise au regard de ce qui s'est passé à l'automne 1995 avec les mobilisations contre le « Plan Juppé ».

⁷ S. Hessel, *Indignez-vous !*, Montpellier, Indigène éditions, 2011.

⁸ Lors d'un entretien avec Eric Aeschmann et Hervé Algalarrondo, tous deux journalistes au *Nouvel Observateur*, publié le 1er mars 2012 (<http://tempsreel.nouvelobs.com/election-presidentielle-2012/20120304.OBS2872/emmanuel-todd-je-parie-sur-l-hollandisme-revolutionnaire.html>), accédé le 14 mars 2013.

l'ampleur de la crise, F. Hollande n'aurait pas pu continuer à suivre les prescriptions d'une politique économique et sociale « orthodoxe », et aurait été obligé d'innover. Or, force est de constater que, loin de virer à gauche sous le coup des résultats décevants de sa politique économique, des records d'impopularité qu'il connaît, de la double défaite électorale du Parti socialiste aux élections municipales de mars 2014 et aux élections européennes de mai 2014, F. Hollande ne cesse de confirmer son virage à droite sur la politique économique : s'il doit y avoir un « hollandisme révolutionnaire », il risque donc de se classer plutôt dans la catégorie bien fournie des « (contre-)révolutions néo-libérales » menées dans les pays occidentaux depuis les années 1980. De fait, le « Pacte de responsabilité » annoncé en janvier 2014 réaffirme après d'autres choix précédents depuis l'été 2012 la volonté de suivre le *one best way* néo-libéral. Dans un contexte européen de fixité des changes dans le cadre de la zone Euro, la « dévaluation interne » - aussi appelé par certains « dévaluation fiscale » - que ce « Pacte » organise pour les prochaines années a été choisie pour permettre aux entreprises implantées en France de regagner rapidement de la « compétitivité » face à leurs concurrents situés dans les autres pays de l'Eurozone. L'alignement sur la stratégie allemande de strict contrôle de l'évolution des coûts salariaux, suivie depuis le début des années 2000 (en particulier par un certain Gerhard Schröder), ou sur celle de diminution de ces mêmes coûts salariaux par les pays d'Europe du sud (Portugal, Espagne, Grèce) depuis 2010, s'inscrit ainsi dans la plus pure « orthodoxie » économique.

Nous montrerons donc dans un premier temps, s'il en est encore besoin (?)⁹, que la politique suivie ne constitue donc en rien une rupture de gauche avec les politiques économiques suivies par la France depuis des lustres. Au contraire, la période 2012-2014 pourrait être qualifiée d'accentuation de l'acceptation par les dirigeants français de l'heure du « consensus de Bruxelles » et comme une mise en œuvre, encore prudente certes, de ce dernier. Cette absence de rupture de gauche tient à la fois aux contraintes qui pèsent désormais sur les choix de politique économique de la France, liées à son appartenance à l'Union européenne et plus encore à la zone Euro dans une période de durcissement des règles de cette dernière, et à la révérence des dirigeants socialistes actuels vis-à-vis d'un projet européen qu'ils ont eux-mêmes contribué à bâtir depuis le début des années 1980.

Nous soulignerons dans un second temps le hiatus entre cette politique, affichée clairement depuis janvier 2014 comme un « socialisme de l'offre », mais mise en œuvre dès l'été 2012 en réalité, et les attentes du « peuple de gauche ». Nous tenterons d'expliquer les raisons de ce hiatus, en insistant sur ce que représente en 2012-14 le PS.

Enfin, nous nous interrogerons en conclusion sur l'avenir d'une telle contradiction.

I. Politique monétaire, politique budgétaire, politiques structurelles : aux ordres de Bruxelles dans le respect de la souveraineté nationale.

Les leviers de la politique économique d'un gouvernement peuvent être classiquement divisés en trois rubriques : la politique monétaire, la politique budgétaire, et enfin les politiques structurelles. Lorsque F. Hollande arrive à la Présidence, la politique monétaire est déjà déléguée à la Banque centrale européenne (BCE), la politique budgétaire va subir selon les nouvelles règles européennes un degré supplémentaire de contrainte européenne, et les politiques structurelles doivent répondre elles aussi à des suggestions européennes. Le cadre

⁹ L'une des particularités de la situation actuelle est qu'il reste peu d'observateurs classés à gauche avant 2012 qui font encore mine de croire que les choix engagés correspondent à des options de gauche (cf. sur le mode ironique, Philippe Askenazy, « Manuel Valls est-il assez à droite ? », *Le Monde*, 29 avril 2014). Il n'y a bien que les observateurs classés à droite, éditorialistes du *Figaro*, de *l'Opinion*, de *Valeurs actuelles*, etc., pour voir dans la politique de F. Hollande une dérive gauchiste.

d'action des gouvernants français en matière économique et sociale se trouve donc particulièrement contraint.

A. Une politique monétaire expansive déléguée à la Banque centrale européenne

Depuis l'entrée en vigueur de la monnaie unique, les dirigeants politiques français n'ont plus aucune maîtrise *directe* de la politique monétaire. En effet, pour les pays de la zone Euro, dont la France, elle a été déléguée à la Banque centrale européenne (BCE).

Les dirigeants politiques français n'ont plus qu'une influence *indirecte* sur son orientation, à travers les nominations de ses dirigeants. Or il se trouve que lorsque F. Hollande accède à la Présidence de la République, les nominations importantes ont déjà été faites : Christian Noyer, ancien membre de cabinets ministériels sous des gouvernements de droite, a été renommé en 2009 pour un nouveau mandat de 6 ans à la tête de Banque de France et siège à ce titre au Conseil des gouverneurs de la BCE (jusqu'en 2015) ; Mario Draghi, choisi par le Conseil européen au printemps 2011, prend la direction de la BCE en novembre 2011 pour un mandat de 8 ans (jusqu'en 2019) ; et enfin, le seul français membre du Directoire de la BCE, Benoît Coeuré, un économiste d'orientation libérale et fédéraliste, a été nommé en janvier 2012 pour un mandat de huit ans (jusqu'en 2020).

La politique monétaire de la BCE à compter de l'été 2012, lorsque Mario Draghi annonce qu'il fera tout le nécessaire (« *whatever it takes* ») pour sauver l'Euro, correspond largement aux attentes des nouveaux dirigeants socialistes français. Pour ces derniers, liés aux choix historiques de F. Mitterrand et de J. Delors en faveur de la construction européenne dans les années 1980, la fin de la zone Euro n'est sans doute pas envisageable autrement que comme une apocalypse, et l'élégante solution trouvée par Mario Draghi qui impose de fait le statut de la BCE comme prêteur en dernier ressort pour les Etats membres sans avoir à agir en ce sens rencontre leur approbation.

De même, la politique de baisse des taux d'intérêt directeurs de la BCE ou d'injections de liquidité dans le système bancaire européen pour relancer l'économie européenne *via* l'instrument monétaire rencontre la pleine approbation du nouveau gouvernement français. Le nouveau Ministre de l'Economie, Pierre Moscovici, ne peut qu'approuver.

Les seules critiques qu'émettent certains dirigeants socialistes français, en particulier le Ministre du Redressement Productif, Arnaud Montebourg, portent sur le niveau du taux de change de l'Euro vis-à-vis des autres monnaies d'importance mondiale (dollar et yen essentiellement), qui rendraient les produits français peu compétitifs à l'exportation sur les marchés mondiaux. La montée de l'euro au début de l'année 2014 vers un niveau de 1,40 dollar pour un euro finit en fait par provoquer quelques vives réactions du côté français, mais il se trouve que, dans le même temps, la BCE semble de son côté décidée à ne pas permettre une appréciation trop forte de l'Euro afin de suivre sa cible d'inflation autour de 2%. De fait, l'Euro redescend légèrement face au dollar.

Les choix de politique monétaire de la BCE correspondent d'autant mieux à ce qu'aurait souhaité un gouvernement français dans une situation comparable s'il avait gardé une banque centrale nationale, que la France ne connaît pas en 2012-14 le principal risque inhérent à des bas taux d'intérêt, à savoir la formation d'une bulle immobilière¹⁰, et que la France représente du point de vue de sa conjoncture économique la « moyenne » de la zone Euro.

Par ailleurs, les banques qui financent l'économie française semblent ne pas lui faire subir un *credit crunch* en 2012-14 pour restaurer leur ratio de capitaux propres, contrairement à ce qui a pu se passer dans d'autres pays européens. De fait, le gouvernement de J. M. Ayrault, sur la ligne des promesses de campagne de F. Hollande, n'a identifié qu'une simple difficulté de la part des banques privées à financer l'innovation, et a créé à cette fin une banque publique *ad hoc*, la BPI, pour lutter contre cet « échec du marché » (voir plus loin). La

¹⁰ Les prix stagnent à des niveaux historiquement élevés, surtout si on les rapporte au niveau des revenus, mais ils n'augmentent pas, par exemple à la manière de ceux du Royaume-Uni au même moment.

nouvelle loi bancaire, censée marquer une aire de re-régulation de la finance, ne dérangera de l'avis général des experts en fait en rien les pratiques habituelles des banques universelles françaises¹¹. La capture des instances dirigeantes de l'Etat par les grandes banques universelles, typique du quinquennat précédent, semble ne pas avoir été remise en cause depuis 2012¹². Du point de vue général de l'économie, ce n'est cependant que dans l'hypothèse d'une crise financière systémique qu'on saurait à quel point cette loi bancaire était avisée ou non¹³. En tout état de cause, l'économie française ne semble pas subir en 2012-14 une forte contrainte de financement.

B. Une politique budgétaire restrictive soumise aux règles européennes.

Dans le cadre de la « crise des dettes souveraines » engagée à travers le cas de la Grèce, de nombreuses réformes de la « gouvernance économique » de l'Union européenne et de la zone Euro ont été entreprises à chaud¹⁴. Toutes ces réformes visent :

(a) à sauver à court terme l'intégrité même de la zone Euro et éviter qu'un pays ne quitte la zone, en particulier en évitant le défaut pur et simple d'un pays de la zone Euro en lui permettant de se financer temporairement, sans faire appel ni aux marchés financiers ni à la création monétaire de sa banque centrale, via des mécanisme *ad hoc* (FESF, MES) ;

(b) à éviter à moyen terme qu'une telle situation de crise ne se reproduise, ce qui suppose bien sûr de s'être mis d'accord sur les raisons de la crise. Quatre cadrages des raisons de la crise se font concurrence, ici présentés par ordre d'importance :

-Un premier cadrage, prioritaire, porté surtout par les « Etats créditeurs » (Allemagne, Autriche, Finlande, Pays-Bas essentiellement), insiste sur la prodigalité des Etats qui ne savent pas maîtriser, ni leurs dépenses publiques, ni l'envolée de leur dette publique qui en découle : il en résulte donc qu'il faut renforcer les règles européennes de surveillance des dépenses publiques nationales, et qu'il faut fortement suggérer aux Etats les domaines dans lesquels des « réformes de structure » leur permettraient de faire des économies. Cet effort aboutit surtout au renforcement du « Pacte de stabilité et de croissance » en 2011, et au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) de 2012, qui doit le rendre encore plus rigide.

-Un second cadrage insiste sur les pertes de compétitivité de certains Etats de la zone Euro, liées à une évolution trop rapide des prix et des salaires au regard du meilleur concurrent de la zone Euro (en pratique essentiellement l'Allemagne) : les pays concernés doivent pratiquer une « dévaluation interne », c'est-à-dire trouver un moyen de baisser rapidement leurs coûts de production unitaires en l'absence de possibilité de dévaluation, le plus simple et rapide étant alors de trouver un moyen de faire diminuer les salaires, ce qui peut passer par d'autres « réformes de structure » portant sur les règles nationales du marché du travail.

-Un troisième cadrage admet l'aspect purement financier de la crise en soulignant le rôle des opérateurs financiers dans la très mauvaise allocation de l'épargne européenne qui aboutit à la

¹¹Cf. Elie Cohen, « Les banques : une réforme bien modeste », *Telos* (25 février 2013), <http://www.telos-eu.com/fr/globalisation/finance-mondiale/banques-une-reforme-bien-modeste.html>, accédé le 1^{er} avril 2013 ; Frédéric Lordon, « La régulation bancaire au pistolet à bouchon », *La pompe à phynance, Blog du Monde diplomatique* (18 février 2013), <http://blog.mondediplo.net/2013-02-18-La-regulation-bancaire-au-pistolet-a-bouchon>, accédé le 1^{er} avril 2013 ; Gaël Giraud, *Illusion financière* (2^{ème} édition), Ivry-sur-Seine, Editions de l'Atelier, en particulier p. 151-154, et « La France a accouché d'une loi quasi-vide sur la séparation bancaire », propos recueilli par Béatrice Mathieu, *L'Expansion*, mai, 2013, p.30-33 .

¹² Cf. Adrien de Tricornot, Mathias Thépot, Franck Dédieu, *Mon amie c'est la finance ! Comment François Hollande a plié devant les banquiers*, Introduction de Gaël Giraud, Paris, Bayard, 2014.

¹³ Nous ne traiterons pas ici des politiques de re-régulation du secteur bancaire et financier de l'économie au niveau européen (Union bancaire par exemple). Les avis divergent fortement sur le rôle de la France.

¹⁴ Cf. pour un panorama de l'usine à gaz ainsi créée en quelques années, Carine Bouthevillain, Gilles Dufrenot, Philippe Froté, et Laurent Paul, *Les politiques budgétaires dans la crise. Comprendre les défis actuels et les défis futurs*, Bruxelles, De Boek, 2013, en particulier chap. 4, « Gouvernance et finances publiques », p. 181-241.

crise en 2007-8. Ces derniers sont donc soumis à de nouvelles règles prudentielles, et la supervision des banques est finalement confiée à la Banque centrale européenne. Le projet dit d'Union bancaire correspond à ce cadrage, qui admet que les Etats membres peuvent être des victimes de l'impérialisme de leurs banques privées nationales.

-Un dernier cadrage apparu plus tardivement que les précédents, s'intéresse lui aux modalités générales de la croissance économique dans un pays donné : toute une série d'indicateurs doivent être suivis, et l'on tente de penser une économie européenne dans sa globalité. Chaque Etat doit être compétitif et personne ne doit être trop exportateur ou trop importateur.

Lorsque F. Hollande accède à la Présidence de la République en mai 2012, la majorité des réformes de la « gouvernance économique européenne » ont déjà été actées ou initiées. Or, dans sa campagne présidentielle, F. Hollande promet aux électeurs que, s'il est élu, il renégociera le TSCG qui a été initié en novembre 2011, qui a été signé par la majorité des dirigeants des pays européens en mars 2012 et qu'il ne reste donc plus qu'à ratifier pour qu'il entre en vigueur (au plus tôt au 1^{er} janvier 2013 avec un minimum de 12 ratifications nationales). Cette renégociation du TSCG, selon F. Hollande lors de sa campagne, est destinée à le rendre plus favorable à la croissance européenne. Il dénonce alors les effets récessifs des politiques d'ajustement des comptes, des politiques suivies depuis 2010. En effet, en l'état, le TSCG constitue essentiellement un moyen de renforcer encore les règles du Pacte de stabilité et de croissance pour les pays de la zone Euro. Il correspond entièrement au premier cadrage de la crise - largement soutenue par l'Allemagne - selon laquelle la stabilité monétaire, liée à des comptes publics équilibrés et à un endettement public faible, constitue la condition préalable à toute croissance économique. Selon la philosophie économique du TSCG, il ne saurait bien sûr être question que les Etats européens se débarrassent de leur endettement public par l'inflation, les détenteurs de titre public ne doivent pas être spoliés ainsi.

Contrairement à sa promesse de campagne, F. Hollande ne souhaitera pas revenir sur la signature de son prédécesseur, et il ne sera pas non plus en mesure de renégocier ce traité lors des premiers Conseils européens auquel il participera en tant que Président de la République. Il obtiendra simplement la mise en place d'un Pacte de croissance au niveau européen, dont tous les commentateurs, en France et ailleurs en Europe (en dehors de F. Hollande et des responsables du PS), souligneront l'aspect marginal au regard de la taille de l'économie européenne et largement lié à des réaffectations de ressources déjà présentes. Le TSCG, ainsi vaguement dissimulé derrière un « Pacte de croissance », sera soumis à ratification parlementaire par le gouvernement Ayrault à l'automne 2012 : cela sera chose faite fin octobre 2012 sans difficultés particulières d'ailleurs, tant du côté des députés que des sénateurs socialistes¹⁵.

Or cette acceptation du TSCG revient à décider pour l'avenir prévisible des cures d'austérité à répétition. Une partie des députés socialistes européens français s'étaient opposés avant mai 2012 à l'orientation trop « austéritaire » de certaines mesures liées au dispositif du nouveau Pacte de stabilité et de croissance au sein du Parlement européen, qu'acte en fait le TSCG d'une autre manière. En effet, non seulement le TSCG impose aux Etats d'avoir des « déficits structurels » très faibles (0,5% du PIB), mais il leur demande (si leur dette est supérieure à 60% du PIB), de réduire d'un 1/20^{ème} par an l'écart entre 60% et le montant de leur dette (autrement dit, une dette stabilisée au-delà de 60% du PIB n'est pas acceptable). Cet engagement de « sérieux budgétaire » doit être inscrit dans un texte interne de statut constitutionnel ou quasi-constitutionnel, et être surveillé par un organisme indépendant national spécialisé. En France, le TSCG impliquera donc la modification de la procédure budgétaire et la création d'un « Haut Conseil des finances publiques » par une loi organique¹⁶,

¹⁵ Loi n° 2012-1171 du 22 octobre 2012 autorisant la ratification du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire.

¹⁶ Loi organique n° 2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques.

elle aussi votée sans grandes récriminations de la part de la nouvelle majorité. Le Haut Conseil, composé de dix membres nommés pour cinq ans, est présidé par Didier Migaud, le Premier Président de la Cour des comptes. Ce député socialiste avait été nommé à la tête de la Cour des comptes en 2010 par le Président Nicolas Sarkozy dans le cadre de sa politique d'attribution de la présidence de certains organismes de contrôle à l'opposition d'alors. Ce député avait déjà alors l'image d'un « père la rigueur », et sa nomination à la tête du Haut Conseil des finances publiques paraît cohérente avec les objectifs affichés de cette nouvelle institution.

En conséquence de ces choix initiaux, qui valident de fait le cadrage selon laquelle la source de la crise économique européenne, et plus généralement des difficultés économiques des pays européens depuis 1970, tient à la prodigalité irraisonnée (largement pour des motifs clientélistes) des gouvernements européens, les gouvernements Ayrault et désormais Valls vont donc essayer de respecter les règles européennes que les députés et sénateurs du PS ont acceptées sous leur forme renforcée à l'automne 2012.

Les budgets 2013 et 2014 ne feront donc parler d'eux qu'à travers l'équilibre budgétaire qu'ils recherchent désespérément. Au printemps 2013, la France obtient toutefois de la Commission européenne un délai supplémentaire de deux ans pour respecter ses engagements en matière de maîtrise des déficits en échange de « réformes structurelles ». Ainsi, en principe, le déficit public de la France devrait ne pas dépasser les 3% pendant l'année 2015, et être durablement inférieur ensuite à ce chiffre. Selon le « programme de stabilité » proposé au vote des députés le 30 avril 2014 par le gouvernement Valls avant d'être transmis pour remarques à la Commission européenne, les finances publiques devraient économiser 50 milliards par an d'ici 2017. Tous les commentateurs ont souligné qu'il s'agit vraiment là d'un effort important et tout à fait inédit s'il était véritablement mis en oeuvre. Une minorité de députés socialistes n'ont d'ailleurs pas souhaité approuver ce texte, semblant découvrir à la suite des élections municipales de mars 2014 et du changement de gouvernement les conséquences logiques de leurs engagements de 2012. Si F. Hollande avait bel et bien proposé de rénégocier le TSCG lors de sa campagne électorale, il avait aussi inclus dans ses documents de campagne présidentielle (et lors des primaires socialistes) une trajectoire de retour à l'équilibre des comptes publics. Il n'avait jamais été question d'affronter l'orthodoxie économique sur ce point : il n'est pas certain que tous les électeurs, voire même tous les futurs députés, aient bien compris ce qui leur était alors promis.

Avant même d'en arriver à ce moment où une minorité des députés socialistes élus en 2012 s'interrogent publiquement sur la stratégie suivie, les deux premières années de la mandature furent donc déjà marquées par le choix de l'austérité. Pour la plupart des économistes et l'opposition parlementaire, elles se signalent bien plus par une augmentation des impôts sur les ménages et les entreprises que par une baisse des dépenses du secteur public – ce qui n'est pas évidemment l'avis des secteurs touchés par les réductions de crédits. En principe, en ce qui concerne l'Etat lui-même, l'éducation et la recherche, ainsi que la sécurité intérieure (police et justice), sont épargnées par les coupes budgétaires. En pratique, malgré la création annoncée de 60.000 postes sur la durée du quinquennat pour le secteur éducatif, il n'échappe pas non plus à une impression de restriction budgétaire. Au global, les économistes insistent sur l'ampleur de l'effort accompli, surtout dans la mesure où il prend la suite des mesures prises en 2011-2012 par le gouvernement Fillon, dont la nouvelle opposition parlementaire se garde bien de revendiquer la paternité en matière de hausses d'impôts¹⁷. L'économie française n'échappe pas non plus aux effets délétères du « multiplicateur » de dépenses publiques en période de faible croissance ou de récession.

¹⁷ Pour une présentation journalistique se voulant exhaustive de cette augmentation multiforme de la pression fiscale, cf. Patrick Roger, « Pluie d'impôts sur la France », *Le Monde*, 4 septembre 2013. La multiplication de mesures « techniques », aussi bien du côté des ménages que des entreprises, traduit bien la complexité actuelle du système fiscal, et explique sans doute l'exaspération de certains contribuables ciblés par une mesure particulière.

Aussi bien du côté des recettes fiscales (moindres qu'attendues) que des effets négatifs des baisses de dépenses publiques sur l'activité économique, les effets sont visibles dès 2013 et seront sans doute amenés à s'accroître en 2014. Il faut noter toutefois que, dès 2012, au moment de leur retour aux affaires, les dirigeants socialistes s'affirment conscients de ces conséquences négatives de l'ajustement budgétaire, en particulier en ce qui concerne les effets de l'austérité (qu'ils déniaient mettre en œuvre par ailleurs) sur la consommation des ménages. Ils augmentent ainsi nettement pour la rentrée la prime de rentrée scolaire, autant pour signifier leur volonté de justice sociale, que pour donner des moyens de consommer aux groupes sociaux dont ils supposent, sans doute à juste titre, que leur propension à épargner un tel surcroît de revenu est nulle.

La même stratégie est suivie en matière d'augmentation d'impôts directs et indirects. La hausse de la TVA au 1^{er} janvier 2014 pour financer des dépenses fiscales en faveur des entreprises, qui porte son taux normal à 20% (pour un ancien taux de 18,6%) et son taux intermédiaire à 10% (pour un ancien taux de 7%), en laissant inchangés les taux réduits (5,5%) et super-réduits (2,1%), reste, surtout comparativement à ce qu'on a pu observer dans d'autres pays européens au cours de la crise, très limitée. De même, les augmentations d'impôts directs sur les ménages opèrent surtout par la suppression d'un certain nombre de « niches fiscales » et par le plafonnement des réductions d'impôts auxquelles ces « niches fiscales » peuvent donner droit. Cette double tactique revient à cibler les groupes sociaux dont on sait par ailleurs que leur taux d'épargne est élevé, et à essayer d'épargner les groupes sociaux dont on peut supposer qu'ils consomment l'ensemble de leur revenu disponible. (Sur le plan politique, cette stratégie aboutit par contre très rapidement à une impression de « révolte fiscale » dans le pays, puisqu'elle revient à cibler les catégories de la population les plus actives dans la vie politique et sociale du pays !). De fait, cette stratégie évite toutefois jusqu'en 2013-4 un effondrement de la consommation des ménages sous le coup des augmentations des impôts directs et indirects, contrairement à ce qu'on a pu observer dans d'autres pays européens soumis à la même doctrine. De plus, au printemps 2014, le gouvernement Valls semble s'être rendu compte que « le diable est dans les détails », et que le calibrage des précédentes mesures d'augmentation de la pression fiscale sur les ménages a eu, ou va avoir, des effets de seuil très importants : de nombreux ménages modestes sont passés au-delà du seuil qui les rend imposables à l'impôt sur le revenu, sans avoir eu de hausses de revenu net, et subissent du coup toutes les autres conséquences fiscales et sociales liées au fait d'être imposable. Le gouvernement Valls a donc annoncé des mesures destinées à revenir dès l'automne 2014 sur cette situation, en promettant que 1,8 millions de foyers fiscaux redeviendraient alors non imposables à l'impôt direct. La préoccupation pour la consommation intérieure des ménages comme moteur de la croissance économique existe donc bel et bien sous les gouvernements Ayraut et Valls, mais elle ne constitue pas loin de là le centre de la politique économique suivie, qui n'est absolument pas une politique de relance économique par la demande des ménages. Simplement, les gouvernements Ayraut et Valls sont attentifs à ne pas la laisser s'écrouler.

Il faut situer dans ce cadre de restriction budgétaire de long terme la réforme des retraites initiée par le gouvernement Ayraut¹⁸. Pour la Commission européenne, le système de retraite par répartition fait partie à la fois des dépenses courantes et des engagements financiers du secteur public. Il doit donc être pris en compte dans le cadre d'une recherche de finances publiques équilibrées. La réforme des retraites, actée en janvier 2014, consiste, comme les précédentes, à rallonger progressivement la durée de cotisations, tout en offrant quelques moyens supplémentaires aux futurs retraités d'espérer liquider malgré tout une retraite à taux plein en dépit même de cet allongement. A court terme, la loi modifie les règles d'indexation annuelle des retraites sur les prix en repoussant celle-ci d'avril à octobre (à compter de 2014).

¹⁸ Loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 "garantissant l'avenir et la justice du système de retraites".

Cette mesure préfigure le blocage des « grosses » retraites (au-delà de 1200 euros par mois !) qui sera annoncé quelques mois plus tard.

En effet, à compter de l'annonce du « Pacte de responsabilité » en janvier 2014 (sur lequel nous revenons plus loin) jusqu'à la mise en place au lendemain des municipales du nouveau gouvernement dirigé par Manuel Valls, c'est à une radicalisation de l'approche choisie en matière budgétaire que l'on assiste. Comme le gouvernement Ayraut, le gouvernement Valls promet des réformes qui permettront des économies. Le montant de celles-ci sont encore augmentées par le fait qu'avec le « Pacte de Responsabilité », le gouvernement s'engage encore plus avant dans une politique de baisse de charges pour les entreprises, ce que certains appellent une « dévaluation fiscale », qu'il faut financer, tout en prétendant dans le même temps, redonner du pouvoir d'achat aux ménages les plus modestes via une baisse de l'impôt sur le revenu.

Certains économistes, comme Xavier Timbeau, ont pu analyser à chaud ce choix comme du keynésianisme réel mais non assumé¹⁹, puisque si on allège les charges des entreprises et les impôts des ménages modestes, on fait donc de la dépense fiscale. Elle aura des effets d'entraînement sur l'économie, ce qui regarnira automatiquement les caisses publiques, et allégera l'effort financier à produire. On pourrait ajouter que, si, en réalité le gouvernement ne réussit pas à diminuer les dépenses publiques, on en revient de fait à une stimulation de la demande de nature keynésienne (ou tout au moins à une action contra-cyclique). D'autres pensent qu'au contraire, le gouvernement Valls n'a vraiment pas d'autre choix que de baisser drastiquement les dépenses publiques de 50 Milliards d'euros (ou plus ?) d'ici à 2017, comme il l'a promis à la Commission européenne, et que des effets fortement récessifs sont à attendre de cette politique en 2014 et encore plus en 2015.

Selon les informations publiques dont nous disposons, en particulier en raison des règles européennes et de la pression des pairs (en particulier de l'Allemagne), le gouvernement Valls ne semble pas devoir sortir de la ligne qu'il s'est fixée. Les deux lois rectificatives du budget de l'Etat et du financement de la protection sociale qui ont été votées début juillet 2014 entérinent les choix faits en matière de réduction des dépenses.

C. Des politiques structurelles « néo-classiques » et « schumpétériennes » conformes aux injonctions « bruxelloises »

La plupart des réformes structurelles peuvent être reliées à des conceptions qui ont été validées au niveau européen. Par commodité, on les divisera en deux ensembles : des politiques inspirées par une vision « néo-classique » de l'économie et des politiques inspirées par une vision « schumpétérienne » de l'économie. Par ailleurs, F. Hollande a souhaité que les détails de ces réformes soient discutés préalablement par les partenaires sociaux avant leur approbation par le Parlement. Cette idée d'un compromis capital/travail, qui présiderait à l'évolution de la législation dans le sens souhaité, s'inspire bien sûr de la situation d'autres pays européens ayant bénéficié de tels leviers « socio-démocrates » par le passé pour relancer leur économie. En raison des divisions persistantes entre les grandes confédérations de salariés, de la très faible syndicalisation des salariés du secteur privé qui les rend toutes les confédérations peu représentatives des travailleurs chacune prise isolément, de l'état de dépendance du syndicalisme en général vis-à-vis de circuits de financement bien peu transparents pour ne pas dire plus, cette stratégie de « dialogue social » apparaît par bien des côtés comme peu à même de transcrire les besoins et attentes réels des travailleurs dans la législation.

C.1. Des politiques d'inspiration néo-classique.

¹⁹ Xavier Timbeau, « Important changement de cap à l'Elysée. La priorité n'est plus accordée à l'austérité », *Le Monde*, 16 janvier 2014, p. 17.

Nous appelons des politiques « néo-classiques » toutes les politiques économiques fondées sur le postulat selon lequel l'ajustement de l'économie passe par des mécanismes de marché du type offre/demande, prix/quantité. Lorsque ces mécanismes sont bloqués par des rigidités ou des rentes, le choix des gouvernants doit être de supprimer ces rigidités pour permettre aux marchés de s'ajuster aux prix et quantités d'équilibre.

Il nous semble qu'il faut distinguer dans ce cadre analytique, le cas des travailleurs ayant des difficultés d'embauche dans toutes les conjonctures économiques de celui des travailleurs ne connaissant des difficultés qu'en raison du contexte économique présent que connaît la France. Ces deux situations font l'objet de deux politiques qu'il faut séparer, d'une part, la politique d'occupation de la force de travail résiduelle²⁰, et, d'autre part, la politique de l'emploi marchand proprement dite. En prenant ses fonctions, le Premier Ministre Manuel Valls le dit d'ailleurs ouvertement : « D'abord, il y a le coût du travail. Il doit baisser. (...) Comment ? Je refuse d'opposer l'effort pour les emplois les moins qualifiés – dont nous avons besoin – et celui pour les emplois qualifiés qui font notre compétitivité – notamment dans l'industrie. L'un répond à l'urgence de créer des emplois, l'autre à la nécessité d'exporter. Nous ferons donc les deux. » (Discours de politique générale, 8/9 avril 2014)

En effet, dans ce cadre analytique, le chômage des travailleurs trop peu qualifiés et/ou trop jeunes et/ou trop âgés et/ou souffrants d'un handicap tient essentiellement à un trop fort coût de ces travailleurs-là au regard de leur productivité pour les employeurs potentiels. La *baisse du coût du travail, à la fois à travers une baisse des charges sociales en particulier sur le travail le moins bien rémunéré et à travers les réformes successives du marché du travail* constitue l'élément le plus visible de cette ligne, largement partagée par les économistes libéraux du marché du travail. Cette politique suppose en creux que ces travailleurs auraient tous un travail rémunéré s'il n'existait pas de salaire horaire minimum, si le droit du travail ne limitait pas les possibilités d'embauche (par ex. s'il existait en France les « *zero hours contract* » à la Britannique), et s'il n'existait pas une dés-incitation au travail par des aides sociales déliées du travail trop généreuses ou bien sûr une trop forte indemnisation du chômage. Bien que les gouvernements Ayrault et Valls n'aient pas pris à ce jour de mesure particulièrement symbolique pour aller dans cette direction (création d'un SMIC jeune par exemple), ils ont continué à la diminution des charges sur les plus bas salaires, amenant certains économistes à dénoncer la création d'une « *trappe à bas salaires* ». Cette politique cherche en effet à créer de très nombreux postes de travail, quelle que soit par ailleurs leur productivité, pour répartir la quantité de travail disponible à ce niveau de qualification entre le plus grand nombre possible de travailleurs.

Par ailleurs, la France connaît une augmentation du chômage lié à la dégradation de la compétitivité-prix de l'offre de ses entreprises, en particulier dans le cadre de la zone Euro. Du coup, pour lutter contre le chômage de l'ensemble des travailleurs (y compris des plus qualifiés), comme il est par définition impossible à la France de dévaluer sa monnaie dans le cadre de la zone Euro vis-à-vis de ses partenaires européens, et comme les dirigeants du PS ne sauraient même imaginer que la France quitte la zone Euro qu'ils ont contribué à créer, il est nécessaire de trouver un moyen de baisser le coût du travail en France pour l'ensemble des salariés (quels que soient leurs niveaux de qualification). Dans le cadre d'un marché conçu comme stagnant de la demande agrégée de travail salarié dans le cadre de l'Union européenne, il s'agit de faire en sorte que la part française de ce dernier augmente, ou tout au moins reste constante. Tous les pays européens en crise de l'Europe du sud, en particulier l'Espagne et le Portugal, sont engagés dans une telle politique de baisse du coût du travail depuis 2010. Un haut niveau de chômage peut être conçu dans ce cadre comme une force

²⁰ Ce qu'on appelle parfois plus pudiquement l'« *enrichissement de la croissance en emplois* », qui revient à abaisser le seuil du taux de croissance à partir duquel l'économie française crée des emplois (marchands).

bienvenue permettant de modérer les revendications salariales des travailleurs déjà en poste et de diminuer les salaires d'embauche de tous les nouveaux employés.

Contrairement à l'illusion, répandue par F. Hollande depuis ses vœux du 31 décembre 2013 et lors de sa conférence de presse du 14 janvier 2014 et acceptée sans grande réflexion par les médias, d'un « tournant » de janvier 2014 autour de ce qu'il nomme alors le « Pacte de responsabilité », cette politique de baisse du coût du travail en France est clairement affichée dès l'automne 2012, et mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2013²¹.

Suivant une vieille tradition de la Ve République en la matière, le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault a en effet commandé dès le 11 juillet 2012 un rapport sur la compétitivité des entreprises industrielles à Louis Gallois. Ce « Rapport Gallois »²² est remis au Premier Ministre le 5 novembre 2012. Il propose un diagnostic de l'état de l'industrie et des remèdes diversifiés au recul de sa part dans l'activité économique française. Ce rapport, qui concerne exclusivement les moyens de renforcer l'offre industrielle des entreprises françaises sur les marchés européens et extra-européens, donne lieu à la définition d'un « Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi » rendu public le 6 novembre 2012 par le Premier Ministre. De nombreuses mesures de nature fiscale et réglementaire sont alors annoncées pour soutenir l'industrie.

Parmi ces mesures, il y a la création d'un « Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi » (CICE), qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Ce dernier consiste en un crédit d'impôt correspondant pour 2013 à 4 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC, et à partir de 2014, ce taux est porté à 6 %, toujours sur la même masse salariale. Le coût annoncé par le gouvernement Ayrault pour les finances publiques est alors de 13 Milliards d'euros en 2013 et 20 Milliards d'euros en 2014. Ce CICE concerne toutes les entreprises quel que soit leur statut juridique qui peuvent payer l'impôt sur leurs bénéfices ou sur le revenu (s'il s'agit d'une profession libérale ou d'un indépendant). De fait, ce CICE ne concerne pas que les firmes industrielles : il concerne 1,5 millions d'entreprises selon le gouvernement. Comme il s'agit d'un « crédit d'impôt », il faut en principe attendre que les bénéficiaires aient déclaré leurs bénéfices ou leurs revenus pour l'année concernée pour qu'elles en bénéficient. Le système mis en place prévoit un préfinancement bancaire (*via* la banque Oseo/Banque publique d'investissement [BPI] ou via les banques commerciales), mais pour recevoir ce préfinancement dès début 2013, les entreprises doivent faire une démarche particulière. La complexité et la lenteur de la mise en œuvre et l'absence de ciblage du CICE sont immédiatement l'objet de vives critiques de l'opposition et de nombre d'économistes.

Ce crédit d'impôt est pourtant d'un classicisme bon teint dans le cadre des politiques économiques françaises²³ : pour que les entreprises embauchent (ou ne licencient pas), il faut baisser le coût du travail en leur demandant de contribuer moins aux finances publiques. Le gouvernement Ayrault en attend un peu plus cependant. Selon les mots mêmes du site du gouvernement consacré à ce dernier²⁴,

« Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de

²¹ *Le Monde*, qui avait mis en lumière comme le reste de la presse le prétendu tournant de janvier 2014, écrit quelques mois plus tard sous la plume de Patrick Roger, « Le tournant se situe à l'automne 2012 avec l'adoption du pacte de compétitivité et d'un crédit d'impôt en faveur des entreprises. Ce choix d'une politique de l'offre et d'un abaissement du coût du travail se prolonge avec le pacte de responsabilité annoncé début 2014 », in P. Roger, « Que reste-t-il du changement ? », *Le Monde*, 7 mai 2014.

²² Louis Gallois, Clément Lubin, Pierre-Emmanuel Thiard, *Rapport au Premier Ministre : Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, Paris, La Documentation française, 5 novembre 2012, <http://www.economie.gouv.fr/competitivite-rapport-louis-gallois>, accédé le 14 mars 2013.

²³ Cf. Philippe Askenazy, *Les décennies aveugles. Emploi et croissance (1970-2010)*, Paris, Editions du Seuil, 2011.

²⁴ Cf. <http://www.economie.gouv.fr/ma-competitivite/quest-que-credit-dimpot-pour-competitivite-et-lemploi>, consulté le 3 juin 2014.

prospection de nouveaux marchés et de reconstitution de leur fonds de roulement, l'entreprise doit retracer dans ses comptes annuels l'utilisation du crédit d'impôt conformément à ces objectifs. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéficiaires distribués, ni augmenter les rémunérations de ses dirigeants. »

L'affichage de ce même principe selon lequel l'argent public ainsi attribué aux entreprises doit être utilisé à bon escient pour assurer l'avenir économique de l'entreprise (et non de ses actionnaires et dirigeants) se retrouvera dans le « Pacte de responsabilité » en janvier 2014.

Mais comme le CICE concerne toutes les entreprises opérant sur le territoire national, le but initial consistant à aider spécifiquement l'industrie dans son effort d'exportation semble avoir été oublié au profit d'une restauration plus générale des marges de toutes les entreprises et d'une baisse du coût du travail en France.

Le « Pacte de responsabilité », annoncé par F. Hollande en janvier 2014, fait appel contrairement à son prédécesseur, le CICE, au « dialogue social » au sens où le Président de la République souhaite l'inscrire dans un accord entre le patronat et les syndicats pour garantir qu'il serve bien à relancer la compétitivité et l'emploi en France. De fait, ce « Pacte de responsabilité » se trouve validé par un accord signé le 5 mars 2014 entre les représentants du patronat (MEDEF et CGPME) et les syndicats « réformistes » (CFDT, CFTC et CGE-CGC) en mars 2014. Cet accord, prévoit que, dans chaque branche professionnelle, des négociations sociales auront lieu pour qu'à la baisse des charges corresponde un plan de développement quantitatif et qualitatif de l'emploi. De fait, ces négociations de branche généralisent à toutes les branches le principe déjà mis en œuvre il y a quelques années lorsqu'un précédent gouvernement avait baissé la TVA sur le secteur de la restauration. L'effet de ces futurs accords ne sera sans doute pas nul, mais ils ne feront au mieux qu'accompagner les effets économiques attendus de ces mesures sur la compétitivité et l'emploi.

Le « Pacte » reprend et amplifie les principes les plus classiques d'une baisse du coût du travail en France : selon le gouvernement Valls, en 2015, le coût du travail sera réduit avec l'exonération de toutes les cotisations patronales, hors cotisations d'assurance chômage, au niveau du Smic, et par une révision du barème des allègements existants jusqu'à 1,6 fois le Smic ; à partir du 1er janvier 2016, les cotisations famille seront abaissées de 1,8 point, pour les salaires compris entre 1,6 et 3,5 Smic. Au total, selon les prévisions du gouvernement Valls, les allègements supplémentaires sur les salaires inférieurs à 1,6 Smic s'élèveront à près de 4,5 milliards d'euros, ceux sur les salaires supérieurs à 1,6 Smic s'élèveront également à 4,5 milliards d'euros. Il est aussi prévu que les cotisations familiales soient également réduites à hauteur de 1 milliard pour les indépendants. S'ajoute à ces baisses de cotisations l'annonce de la fin de la « contribution sociale des sociétés » (C3S) payée par les entreprises d'ici 2017 autour de 6 milliards d'euros en tout. En additionnant les diverses mesures prises depuis 2012, on aboutirait selon le gouvernement Valls à une diminution de 41 milliards d'euros par an des charges payées par les entreprises.

Bref, la ligne est aussi claire que néo-classique : pour les gouvernements Ayrault et Valls, la baisse des charges sociales est la condition *sine qua non* de la reprise de l'activité, puis de l'emploi.

La *réforme du marché du travail* suscite moins d'attention de la part des gouvernements Ayrault et Valls. La mesure principale en la matière est l'« accord national interprofessionnel sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi » (ANI). A la demande du gouvernement Ayrault, des négociations sur la réforme du marché du travail ont eu lieu dès l'automne 2012. Le 11 janvier 2013, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord. Les organisations patronales (MEDEF, UPA, CGPME) et trois syndicats (CFE-CGC, CFDT, CFTC) se sont entendus pour accorder de nouveaux outils de flexibilité aux entreprises et de nouveaux droits aux salariés. FO et la CGT ont refusé de signer l'accord. Cet accord a été transposé dans la législation par une loi votée en juin 2013²⁵.

²⁵ Loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi.

Cet accord ne comprend pas de mesures radicales en ce qui concerne les statuts possibles d'emplois. En effet, malgré les récriminations des économistes les plus libéraux qui voudraient un « contrat unique » pour en finir avec la distinction *insider/outsider*, le droit du travail français comporte déjà de très nombreux dispositifs permettant de faire appel à un travail flexibilisé (contrat à durée déterminée, intérim, contrats saisonniers, intermittence, etc.), et les effets délétères de ce derniers se font déjà sentir sur les conditions de vie des travailleurs concernés. De fait, c'est plutôt à une légère re-régulation des statuts salariaux que l'on assiste : les contrats à temps partiel ne devraient plus sauf exceptions être inférieurs à 24 heures par semaine²⁶; les entreprises se verront plus taxées pour leur cotisation d'assurance-chômage si elles utilisent des CDD de courte durée afin de sanctionner les pratiques devenues courantes de CDD à répétition d'une journée ou d'une semaine. En contrepartie, les entreprises obtiennent surtout de nouvelles procédures de licenciement collectif qui les sécurisent juridiquement contre des recours des salariés, en donnant paradoxalement un rôle plus important aux syndicats majoritaires dans les entreprises concernés et aux Directions du Travail qu'aux juges.

L'ANI crée aussi, sur le modèle allemand, la possibilité pour une entreprise et les syndicats majoritaires de cette dernière de signer des « accords de maintien dans l'emploi » (AME) en cas de difficultés économiques de l'entreprise. Ces accords permettent de baisser les salaires et/ou de modifier le temps de travail pour sauver l'emploi. Selon le Ministère du travail lui-même, seuls quatre accords de ce type auraient été signés en France avant mai 2014²⁷.

C.2. Des politiques d'inspiration schumpétérienne.

En dehors de cet aspect très néo-classique de la politique économique, il faut souligner une autre ligne d'inspiration de la politique économique suivie depuis 2012, la ligne « schumpétérienne ». Elle consiste à promouvoir une montée en gamme de l'économie française pour faire en sorte que les produits et services produits sur le territoire ne subissent plus une concurrence par les prix, puisqu'ils se situeront sur de nouveaux segments de marché (encore à créer) auxquels n'ont pas (encore) accès les concurrents. C'est là la déclinaison nationale de l'« Agenda européen de Lisbonne » adopté en 2010 et devenu ensuite l'« Agenda 2020 ». Dans ce cadre intellectuel, ce n'est pas les coûts de production qui sont déterminants, mais l'avantage concurrentiel qu'on se construit via les innovations de toute nature. Cette utilisation de la pensée de Schumpeter rejoint largement la vieille idée de « colbertisme » ou de « champions industriels ». La puissance publique doit créer un environnement économique favorable à l'innovation, aider elle-même à son financement, intervenir parfois pour sauver une entreprise qui, bien qu'en difficulté, pourrait se révéler innovante par la suite, ou qui est considérée comme stratégique pour l'économie française²⁸.

Les éléments le plus en vue de cette stratégie « schumpétérienne » au début du quinquennat ne sont autres que la création de la « Banque publique d'investissement » (BPI) et la mise sur pied d'un Ministère du Redressement productif, ce dernier étant confié à un ancien candidat à la primaire socialiste de 2011, Arnaud Montebourg.

²⁶ Cette mesure sera largement rendue théorique par les protestations des syndicats patronaux (pourtant signataires de l'accord interprofessionnel) à ce sujet en juin-juillet 2014.

²⁷ Cf. L. J., « Le fiasco des accords de maintien dans l'emploi », *Alternatives économiques*, juin 2014, numéro 336, p. 27 ; Jean-Baptiste Chastand, « L'accord sur l'emploi n'a pas produit d'effets », *Le Monde*, 28 juin 2014.

²⁸ Comme l'a montré l'intervention dans le sauvetage du groupe *Peugeot* en 2013 par un partenaire chinois ou le rachat d'*Alstom* par *General Electric*, au printemps 2014, la présidence Hollande entend défendre un certain nombre d'actifs industriels considérés comme stratégiques pour l'avenir. Cet interventionnisme dans les affaires des grandes entreprises ne tranche pas vraiment avec la politique suivie par les gouvernements précédents, qui ne se sont jamais désintéressés de telles évolutions.

La BPI, prévue au programme du candidat F. Hollande et annoncée au cours de l'été 2012, reçoit sa forme légale dès la fin de l'année 2012²⁹. Sa direction est confiée à Nicolas Dufourcq, un inspecteur des finances, passé par CapGemini. Le premier conseil d'administration de cette société financière, détenue à 50% par l'Etat et à 50% par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), se réunit en mars 2013, symboliquement à Dijon, pour bien marquer la volonté de maintenir un tissu productif dans toutes les régions de France. Les Régions sont d'ailleurs associées à son comité d'orientation. L'idée est d'assurer des prêts et/ou des apports en capitaux propres à l'ensemble des petites et moyennes entreprises susceptibles d'innover, de croître et d'exporter, qui n'ont pas accès aux financements bancaires et/ou aux marchés financiers. Il s'agit donc de pallier une déficience du marché du capital dans le financement de l'innovation, de la croissance ou de l'exportation, et surtout pas de venir en aide à des sociétés en difficulté sans avenir économique. Cette nouvelle structure regroupe en fait des institutions étatiques ou paraétatiques qui avaient déjà occupé un rôle similaire avant 2012 (Oseo, CDC-Entreprises, FSI, FSI-Régions). Elle apporte à la fois des fonds et du conseil aux entreprises. Son financement est largement abondé d'une part, par la CDC, et d'autre part par le Fonds stratégique d'investissement (FSI) créé en 2008. En principe, la BPI, devenue rapidement BPIFRANCE après sa création, devrait disposer de 42 Milliards d'euros d'ici 2017. Selon son bilan d'activité 2013, elle aurait prêté 17 milliards et engagé 1 milliard d'investissements. Elle aurait ainsi aidé au financement de 78.000 entreprises. A en juger par les déclarations de son responsable et par le contenu de son site internet³⁰, BPIFRANCE cherche à couvrir, bien au-delà de l'industrie au sens strict, l'ensemble des secteurs économiques considérés comme innovants ou pérennes.

Le Ministère du Redressement productif est le nom choisi pour attribuer les prérogatives traditionnelles du Ministère de l'Industrie à Arnaud Montebourg lorsqu'il devient ministre dans le gouvernement Ayrault en 2012. Il devient le Ministère de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique lors de la formation du gouvernement Valls en 2014, toujours sous la direction du même A. Montebourg.

Ce dernier apparaîtra surtout dans les médias au moment où il s'agit de sauver des sites industriels ou des entreprises en difficulté. Au niveau local, le Ministère opère en effet à compter de l'été 2012, à travers 22 Commissaires au redressement productif (un par région métropolitaine), qui sont chargés de trouver des solutions pour ces sites et leurs personnels, mais il intervient personnellement dans les dossiers les plus emblématiques. Cette action d'A. Montebourg, quoiqu'elle connaisse aussi bien des succès que des échecs³¹, renforcera sans doute l'impression dans l'opinion publique d'une « France (industrielle) qui tombe ».

Toutefois, en réalité, l'action principale du Ministère du Redressement productif se situe, d'une part, dans la ligne du *Rapport Gallois* et de la promotion d'une nouvelle « France industrielle », et d'autre part, dans la continuité de l'action engagée en ce sens par les autorités françaises depuis le début des années 2000 en matière de promotion de l'innovation (« pôles de compétitivité » lancés en 2004, programme des « investissements d'avenir » lancé en 2008 par exemple). Un plan spécifique pour l'innovation a été lancé à l'automne 2013. Cette politique se veut en pleine conformité et synergie avec les orientations d'« Europe 2020 » au niveau de l'Union européenne, qui se décline en matière de promotion de l'innovation sous le nom d'« Horizon 2020 »³². La multiplication des sigles, mesures, programmes, sources de financement par ce Ministère traduit en fait l'existence d'une seule

²⁹ Loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement

³⁰ Cf. <http://www.bpifrance.fr/>, consulté le 4 juin 2014.

³¹ En particulier, dans le cas de l'aciérie lorraine de Florange, détenue par Arcelor Mittal, A. Montebourg ne pourra pas tenir la promesse du candidat Hollande d'empêcher un arrêt du site.

³² Cf. site du Ministère du redressement productif, <http://www.redressement-productif.gouv.fr/>, consulté le 4 juin 2014.

idée forte : le salut de l'économie française ne peut passer que par l'offre de produits et services nouveaux nécessairement *high tech*, et l'on peut même dire *hype* si possible.

Pour assurer cette montée en gamme de l'économie française, le gouvernement Ayrault a aussi prévu le *renouveau de la formation professionnelle*. En effet, pour assurer une telle montée en gamme, il faut idéalement que la main d'œuvre rendue disponible puisse de requalifier sur les nouveaux métiers que créent les secteurs innovants. Le 14 décembre 2013, les partenaires sociaux ont signé un Accord national interprofessionnel sur ce point. Une loi, qui transpose entre autre cet accord, a été finalisée début 2014³³, et ses dispositions devraient entrer en vigueur surtout en 2015. Il faut toutefois signaler que les dispositions les plus novatrices restent bien timides et mettront des années à produire des effets sur le niveau de formation des salariés (comme le « compte individuel de formation » par exemple).

Au total, la politique économique des deux premières années du quinquennat de F. Hollande ne rompt pas avec les stratégies économiques affichées par les gouvernements des deux quinquennats précédents (J. Chirac et N. Sarkozy). Les touches d'originalité qu'on puisse qualifier de vraiment marquées à gauche sont presque inexistantes.

Parmi les mesures ayant quelque consistance³⁴, on peut citer les « emplois d'avenir » qui rappellent indéniablement les « emplois jeunes » des années 1997-2002³⁵, mais qui sont désormais ciblés exclusivement sur les jeunes sans aucune qualification. Bien que l'adoption de la loi et des décrets afférents ait été rapide au cours de l'automne 2012, leur montée en charge sera plutôt lente, dans la mesure même où les secteurs publics ou associatifs susceptibles d'accueillir ces jeunes travailleurs sans qualification sont eux-mêmes soumis à des restrictions budgétaires. Il faut par ailleurs souligner que ces « emplois d'avenir », en dehors de leur aspect d'aide à l'insertion et à la qualification des jeunes les moins qualifiés, constituent l'un des moyens majeurs du « traitement social du chômage », et l'augmentation de leur nombre n'est sans doute pas pour rien dans l'augmentation relativement modérée du chômage des jeunes depuis 2012, puisqu'ils ciblent justement ceux d'entre eux qui ont le moins de chance de trouver un emploi marchand par ailleurs ou d'être en train de continuer leurs études.

On peut citer aussi l'accent mis sur l'« Economie sociale et solidaire » (ESS) à travers la création d'un Ministère *ad hoc* sous le gouvernement Ayrault, le Ministère de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation, confié à Benoît Hamon. Ce Ministère délégué disparaît sous le gouvernement Valls, dans un simple Secrétariat d'Etat liant le Commerce, l'Artisanat, et la Consommation, et l'ESS, confié à Valérie Fourneyron, rapidement démissionnaire pour raison de santé. Le projet de loi « Economie sociale et solidaire », présenté à l'été 2013 en Conseil des Ministres, est soumis à l'examen parlementaire depuis mai 2014. Il vise à encourager la croissance de ce secteur.

Sans doute, la lutte contre l'évasion fiscale, qui semble être prise plus au sérieux sous les gouvernements Ayrault et Valls que Fillon, pourrait être considérée, non sans quelque mauvaise foi de notre part³⁶, comme une politique particulièrement marquée à gauche.

Il n'y a pas de fait meilleur résumé de la banalité de la politique économique suivie que celui que donne Michel Sapin, Ministre des finances du gouvernement Valls, commentant

³³ Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

³⁴ Nous excluons de ces mesures la célèbre « taxe à 75% » sur les revenus de plus de 1 millions d'euros et la « loi Florange », toutes deux censurées de manière prévisible par le Conseil constitutionnel, ainsi que les « contrats de génération » visant à apparier l'embauche d'une jeune et le maintien dans l'emploi d'un plus de 50 ans. A regarder en détail l'usage du temps parlementaire par le PS depuis 2012, on ne peut qu'être frappé par le temps et l'énergie consacrés à des réformes inabouties car contradictoires avec l'état du droit ou de l'économie.

³⁵ Loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir.

³⁶ En fait, sous l'impulsion de l'OCDE, tous les Etats de cette dernière se préoccupent fortement depuis quelques années de l'érosion de leur base fiscale, la couleur politique du gouvernement en place semble peu compter.

l'appréciation de la Commission européenne sur le Programme de stabilité de la France le 2 juin 2014³⁷ :

« La Commission approuve ainsi la stratégie économique d'ensemble du Gouvernement, qui vise à réduire le déficit par une maîtrise des dépenses, à diminuer les prélèvements obligatoires pour soutenir la croissance et l'emploi et à mettre en œuvre des réformes de fond pour augmenter la compétitivité, la croissance de long terme et l'emploi. »

II. Pourquoi le « socialisme de l'offre » ?

Les grandes lignes de la politique économique suivie depuis mai 2012 peuvent donc être utilement résumées par l'expression de « socialisme de l'offre ». François Hollande, lors de sa conférence de presse du 14 janvier 2014, officialise en quelque sorte ce choix fait dès 2012, en citant la phrase bien connue de l'économiste libéral du XIX^e siècle, Jean-Baptiste Say, « *C'est l'offre qui crée la demande* ». Il ne faut toutefois pas y voir un ralliement anachronique de F. Hollande à la macroéconomie primitive de Say, mais le moyen de bien souligner que la croissance économique française à venir ne peut résulter que de l'existence continue d'une offre française attractive et compétitive sur tous les marchés solvables. La lune de miel du début de l'année 2014 entre le MEDEF, dirigé depuis l'été 2013 par Pierre Gattaz, qui approuve cette orientation qu'il fait alors mine de croire vraiment nouvelle et qu'il prétend même avoir lui-même inspiré pendant l'automne 2013, et le Président de la République, frappera les esprits.

Comme il n'est pas difficile de le montrer au vu des sondages disponibles (dès l'automne 2012) et des résultats électoraux (du printemps 2014), cette politique économique qui ne se différencie guère de celle que mènerait un gouvernement de droite, certes de droite modérée³⁸, ne correspond pas vraiment aux attentes d'une bonne part des électeurs de F. Hollande en mai 2012.

Ce n'est guère surprenant dans la mesure où le poids de l'ajustement économique repose largement sur les ménages comme contribuables, y compris les plus défavorisés puisque la TVA augmente légèrement au 1^{er} janvier 2014 pour financer entre autre le CICE, les ménages comme bénéficiaires de transferts sociaux, les ménages comme salariés du secteur public (dont le point d'indice devrait rester bloqué jusqu'en 2017) ou du secteur privé (pas de « coup de pouce » au SMIC, effets du taux de chômage élevé sur les salaires des nouveaux embauchés), les ménages comme futurs possibles retraités ou comme retraités. Alors même que l'inflation calculée par l'INSEE atteint des niveaux extrêmement faibles d'un point de vue historique, les sondés se plaignent de plus en plus nettement de leur pouvoir d'achat. Surtout, entre mai 2012 et mai 2014, le chômage continue d'augmenter. L'inversion de la courbe du chômage promis aux Français pour fin 2013 lors de son élection par F. Hollande se fait attendre encore à la mi-2014.

*En principe*³⁹, la stratégie choisie par F. Hollande d'un « socialisme de l'offre » devrait finir par créer de l'activité et de l'emploi, mais les délais semblent pour le moins

³⁷ <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/17521.pdf> (consulté le 3 juin 2014)

³⁸ Dans le même temps, certains leaders de l'UMP (Jean-François Copé, François Fillon) radicalisent en un sens néo-libéral leurs propositions (par ex. suppression des 35 heures, augmentation du temps de travail dans la fonction publique, suppression de l'ISF, etc.) pour maintenir un écart entre ces dernières et les politiques publiques menées par le PS.

³⁹ Lors du débat sur les collectifs budgétaires de la mi-2014, la députée socialiste rapporteuse du texte, Valérie Rabault, cite une étude sur les effets en matière d'emploi des mesures contenues dans le « Pacte de responsabilité » faite par les services du Ministère de l'économie lui-même avec son modèle macroéconomique, étude tendant à montrer que l'effet positif de la baisse du coût du travail en matière d'emploi compense à grand peine l'effet négatif en la matière de la réduction prévue de la dépense publique. Cf. Laurent Mauduit, « La politique d'austérité conduit tout droit à la catastrophe », *Mediapart*, 24 juin 2014, <http://www.mediapart.fr/journal/economie/240614/la-politique-d-austerite-conduit-tout-droit-la->

lointains aux électeurs ordinaires. Surtout, même si de l'emploi devait finir par se créer, il ressort déjà des statistiques du chômage que les plus de 50 ans, particulièrement touchés par le chômage de longue durée depuis 2011, n'en profiteront sans doute pas.

Il est difficile de nier, surtout au vu du résultat des élections municipales et européennes de 2014, qui confirment les données de sondages, qu'il existe donc en matière économique et sociale un hiatus entre les attentes de l'électorat d'une bonne part de l'électorat de gauche en 2012 et les réalisations des deux premières années du mandat de F. Hollande. Alors que le slogan de campagne, « Le changement c'est maintenant », avait fort bien saisi l'urgence et l'exaspération qui animaient une partie de l'électorat populaire, comment peut-on comprendre le choix d'une politique économique et sociale qui semble au mieux viser des résultats à moyen terme ?

En premier lieu, il faut insister encore une fois sur le fait qu'il n'existe pas avant 2012 un mouvement social puissant capable de promouvoir un tel changement immédiat. A la fin du quinquennat de Nicolas Sarkozy, il existe certes de très fortes insatisfactions sur la situation économique et sociale qui sont exprimées dans l'espace public et qui sont dûment mesurées par les sondages d'opinion, mais il n'existe aucun mouvement social nouveau au sein de la population française qui donnerait une forme militante et organisée aux dites insatisfactions. Le PS n'est donc pas confronté à la nécessité de prendre en compte les revendications de ce mouvement social qui n'existe pas, il se trouve simplement amené à prendre en compte les revendications des groupes d'intérêts qui existent déjà de plus ou moins longue date dans la société française (par exemple, la revendication de l'ouverture du droit au mariage par la plus grande partie des associations LGBT). En matière économique, l'inexistence d'un tel mouvement social est particulièrement nette⁴⁰. Une fois arrivé au pouvoir, le PS n'aura donc pas à gérer la contrainte qu'aurait représentée un tel mouvement sur son action gouvernementale.

En principe, comme on l'a vu plus haut, les détails des « réformes structurelles » sont censés être décidés à travers une confrontation organisée au plus haut niveau entre les partenaires sociaux, nommée « dialogue social »⁴¹. Or, si du côté patronal, le MEDEF pousse fort classiquement à des réformes libérales, à une baisse drastique du coût du travail, à une réduction du train de vie du secteur public, les syndicats de salariés sont divisés entre eux sur la stratégie, et n'ont pas en commun une grande avancée sociale à défendre. Par ailleurs, entre 2012 et 2014, la CFDT, la seule parmi les grandes confédérations qui suit une ligne constamment favorable à ce « dialogue social », est incapable de mettre en avant une avancée sociale majeure qui lui tiendrait à cœur et mobiliserait les travailleurs, donnant de ce fait l'impression de se contenter d'aménagements sociaux à la marge des réformes d'inspiration libérale proposée.

En second lieu, ce choix du « socialisme de l'offre » correspond selon nous au fait que le PS lorsqu'il arrive au pouvoir en 2012 est essentiellement un parti d'élus locaux et de classes

[catastrophe?onglet=full](#), consulté le 9 juillet 2013 ; Patrick Roger, « Les choix de François Hollande en matière de croissance et d'emplois contestés », *Le Monde*, 24 juin 2014. Ce constat n'a rien d'étonnant, mais le Ministre des Finances, Michel Sapin, y verra des « calculs en chambre » sans grande importance.

⁴⁰ Il existe bien sûr des personnalités (J. Généreux, J. Sapir, F. Lordon, etc.), des médias (*Alternatives économiques*, *Le Monde diplomatique*, etc.), des organisations (*les Economistes atterrés*, ATTAC, etc.), classées à gauche, qui critiquent l'orientation de politique économique et sociale de la Présidence Sarkozy, son tournant « austéritaire » en particulier après 2010, et demandent une politique de rupture avec cette dernière, mais ces critiques ne s'articulent pas à un mouvement social ou même à une organisation dynamique.

⁴¹ Concrètement, cela correspond à des « Conférences sociales », organisées au début de l'été, qui doivent fixer le cap en la matière chaque année, et à des négociations interprofessionnelles, qui précèdent les changements législatifs majeurs.

moyennes supérieures⁴², appuyé sur des clients liés au contrôle des pouvoirs locaux⁴³. La tendance est d'autant plus forte que, relégué dans l'opposition nationale depuis 2002, le PS en a profité lors des scrutins intermédiaires pour accroître son emprise sur les pouvoirs locaux (municipalités, départements, régions). De fait, les chiffres des enquêtes internes du PS lui-même montrent en effet un parti totalement coupé de toute base ouvrière ou même employée⁴⁴. Ainsi, en 2011, pas moins de 64% des adhérents socialistes déclarent avoir obtenu un diplôme universitaire, et, parmi eux, 10% seraient même passés par une « Grande Ecole » de la République. Vu l'âge moyen des adhérents, beaucoup sont des retraités qui n'ont plus à affronter directement les rigueurs du marché contemporain du travail. Par ailleurs, parmi les adhérents de moins de 40 ans, ils seraient 81% à déclarer un diplôme de l'enseignement supérieur. Il n'y aurait alors que 3% d'ouvriers dans les rangs du Parti socialiste. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le PS n'est nullement représentatif de la population active française au même moment. De fait, les groupes sociaux qui forment le « corps du parti » - jeunes diplômés et retraités en particulier - ne sont aucunement menacés par la grande crise économique commencée en 2008 dans leurs perspectives immédiates de vie : ils ne sont ni précaires, ni chômeurs, ni en voie de l'être⁴⁵.

Les « barons du PS », c'est-à-dire les maires de grandes villes, les présidents de département, les présidents de région, qui dirigent ce parti alors au faîte de son pouvoir territorial depuis sa création en 1971, sont de plus sans doute essentiellement en contact journalier avec les diverses administrations et le « tissu économique ». Il n'y a pas de force de rappel qui puisse leur indiquer que la stratégie choisie de « socialisme de l'offre », qui n'est finalement que la déclinaison nationale de ce qu'ils font au niveau local pour attirer des entreprises, coopérer avec le « tissu économique », favoriser l'innovation, financer la formation, donner une meilleure image des lieux qu'ils gèrent, se situe en décalage avec les possibilités concrètes d'évolution de très nombreuses personnes dans notre pays. Concrètement la montée en gamme de l'économie française, sur laquelle mise sans ambiguïté le « socialisme de l'offre », correspond-elle à la réalité des possibilités productives d'une bonne part de la population active?

En troisième lieu, ce choix correspond aux évolutions des rapports de force internes au PS après 2008, largement lié à cette sociologie « embourgeoisée » et « municipalisée » du PS. A la suite du Congrès de Reims, une bonne partie de l'aile gauche, autour de Jean-Luc Mélenchon, n'espérant désormais plus rien d'une évolution des rapports de force internes, décide de quitter le parti pour fonder le « Parti de gauche » (PG). Les « primaires » du PS en 2011 voient Arnaud Montebourg, le candidat se présentant comme le plus à gauche et faisant campagne sur le thème de la « démondialisation », faire un score honorable, mais elles désignent très majoritairement F. Hollande dans un second tour qui l'oppose à Martine Aubry, la Première secrétaire. Ce dernier choisit comme porte-parole de campagne, Manuel Valls, le candidat le plus modéré des primaires, tout en associant aussi A. Montebourg à sa campagne.

⁴² Cf. Rémi Lefebvre et Frédéric Sawicki, *La Société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2006 ; R. Lefebvre, *Les primaires socialistes. La fin du parti militant*, Paris, Editions Raisons d'Agir, 2011.

⁴³ Cf. Philippe Juhem, « La production notabiliaire du militantisme au Parti socialiste », *Revue française de science politique*, 56:6 (2006), p. 906-41.

⁴⁴ Cf. Henri Rey, « Les adhérents au parti socialiste : permanence et changement », *La Revue socialiste*, 42 (2011), pp. 125-33, <http://www.revuesocialiste.fr/2011/05/06/les-adherents-socialistes-permanences-et-changements>, accédé le 14 mars 2013 ; Claude Dargent, « Les adhérents socialistes : attitudes, valeurs et ancrages idéologiques », *La Revue socialiste*, 42 (2011), pp. 135-42, <http://www.revuesocialiste.fr/2011/05/06/les-adherents-socialistes-attitudes-valeurs-et-ancrages-ideologiques>, accédé le 14 mars 2013.

⁴⁵ De fait, au lendemain des municipales de 2014, la presse fera remarquer que les très nombreuses défaites du PS constituent pour lui un énorme « plan social » : en effet, de très nombreux élus défaits et surtout de très nombreux collaborateurs d'élus doivent alors trouver un autre moyen de vivre. Le PS perd alors beaucoup de moyens de faire vivre ses clients/adhérents des classes moyennes et supérieures.

Dans le gouvernement Ayrault, les leaders de la gauche du parti reçoivent des postes ministériels : A. Montebourg au Redressement productif et Benoît Hamon à l'Économie sociale et solidaire. L'après 2012 voit cependant une nouvelle (petite) scission s'opérer à la gauche du PS autour de la personnalité de Pierre Larrouturou. Ce dernier crée même un autre parti concurrent sous le nom de « Nouvelle Donne ». Ce dernier se présente pour la première fois aux élections européennes de mai 2014. Emmanuel Maurel, conseiller régional en Ile-de-France, l'actuel leader de la gauche du PS, reste peu connu. D'évidence, l'aile gauche du PS se trouve d'autant plus minoritaire qu'elle perd progressivement ses leaders et ses militants. En 2014, au lendemain des Européennes, un « Club des socialistes affligés » se crée autour de l'ex-eurodéputé socialiste (2009-2014, non reconduit par le PS⁴⁶), membre du Bureau national du PS, Liêm Hoang-Ngoc⁴⁷, pour contester la politique économique suivie. A l'occasion des votes parlementaires en juin-juillet 2014 sur les deux textes budgétaires mettant en œuvre le « Pacte de Responsabilité » (loi de finance rectificative et loi de financement rectificative pour la Sécurité sociale), une ligne de fracture se dessine clairement sur la politique économique et sociale suivie depuis 2012 parmi les députés socialistes : d'une part, un camp minoritaire, dit des « frondeurs » d'une petite quarantaine de députés⁴⁸, cherche à en venir à une politique de plus grand soutien de la demande des ménages et à éviter des mesures perçues comme particulièrement indignes des traditions socialistes (par exemple, blocage de la revalorisation de certaines allocations sociales) ; d'autre part, un camp majoritaire affirme plus nettement son choix en faveur du « socialisme de l'offre », conçu comme la seule voie de salut⁴⁹. Sauf immense surprise politique dans les rapports de force au sein du PS et de la députation socialiste, ce camp devrait continuer à dominer le PS dans les années à venir, et à soutenir la ligne présidentielle.

A la lumière des données qui précèdent, est-il alors si étonnant que l'électorat socialiste ne se maintienne de ce fait en 2014, lors des élections municipales et européennes, que dans les métropoles les plus dynamiques du pays ? Paris, Lyon, Lille, Rennes, Nantes, etc. La notion d'« idéopôle »⁵⁰, développée par Fabien Escalona et Mathieu Vieira pour désigner les métropoles insérées *positivement* dans les flux transnationaux de la mondialisation, rend bien compte de cette contradiction montante : le socialisme de l'offre encourage en fait les performances, déjà élevées, de la partie la plus performante de l'économie française, en passant par pertes et profits l'ensemble des secteurs, économiques et géographiques, considérés comme périmés. Il suppose de manière très semblable au discours néo-libéral que cet enrichissement de certains secteurs profitera à tout le monde, *via* les services à faible valeur ajoutée que les « gagnants » pourront consommer (par exemple la restauration) ou *via*

⁴⁶ La non-reconduction de cet économiste d'orientation keynésienne critique sur les listes du PS constitue un indice grave et concordant du choix délibéré de la direction du PS en faveur d'une exclusivité du « socialisme de l'offre » en matière de doctrines souhaitables.

⁴⁷ Cet économiste universitaire (Université Paris – I), auteur de nombreux ouvrages, a critiqué les politiques d'austérité dès les années 1990, par exemple à travers « l'Association des économistes contre la pensée unique » dont il fut l'un des fondateurs. Comme député européen, il a co-rédigé le rapport d'initiative du Parlement européen sur l'action de la « troïka » (BCE-Commission-FMI) pendant la « crise des dettes souveraines ». Il en a fait un ouvrage, *Les Mystères de la Troïka*, Bellecombe-en-Bauge, Editions du Croquant, 2014.

⁴⁸ Après les municipales, un « Appel des cent » est lancé par des députés pour demander un réexamen de la politique économique et sociale suivie. Finalement, lors du vote du collectif budgétaire, la quarantaine de « frondeurs » restant votent le texte non amendé du gouvernement Valls, parce qu'il contient des baisses d'impôts directs pour les ménages modestes ; sur le texte rectifiant le financement de la Sécurité sociale, ils seront une trentaine à choisir de s'abstenir, et aucun ne votera contre.

⁴⁹ Les arguments économiques des deux camps sont bien présentés par : L. Hoang-Ngoc, « Le socialisme de l'offre est une impasse », *Le Monde*, 26 juin 2014, et Philippe Aghion, Gilbert Cette et Elie Cohen, « Refusons les recettes usées de la vieille gauche taxophile », *Le Monde*, 26 juin 2014.

⁵⁰ Cf. F. Escalona et M. Vieira, « La social-démocratie des idéopôles. Une illustration française de la dissociation entre électorat populaire et électorat socialiste », in J.-M. De Waele et M. Vieira (dir.), *Une droitisation de la classe ouvrière en Europe ?*, Paris, Economica, 2012.

les importants transferts sociaux que la richesse ainsi créée permettra de continuer à assumer sans recourir à l'endettement public. Le « socialisme de l'offre » semble vouloir oublier complètement que, dans son histoire longue de deux siècles, le socialisme avait eu aussi pour rôle de protéger certains groupes constitués de *producteurs* des forces de destruction créatrice du marché (par exemple, les petits viticulteurs du Var ou les mineurs). En se référant pleinement à une vision à la fois néo-classique et schumpétérienne de l'économie, ils satisfont certes largement ceux qui veulent réussir économiquement sans capital préalable, des groupes sociaux de « méritocrates » qui ne sont donc pas de rentiers, qui n'ont que leurs compétences, leurs idées et leur énergie à faire valoir pour parvenir, et ils se différencient ainsi nettement de la « droite rentière » des héritiers, mais ce « socialisme de l'offre » oublie ceux qui ne peuvent suivre le rythme ainsi imposé.

Ou s'ils ne les oublient pas, ils les condamnent à n'être que finalement des personnes destinés à des métiers ancillaires, à faire partie de la nouvelle domesticité des services. Le « socialisme de l'offre » accompagne ainsi, peut-être sans bien s'en rendre compte lui-même, l'éclatement du salariat entre une couche de salariés très qualifiés, plutôt bien payés, ouverts sur le vaste monde, habitant le centre des métropoles et des grandes villes, « entrepreneurs d'eux-mêmes », et une couche de salariés, toujours majoritaires à ce jour dans un pays comme la France, relativement de moins en moins bien payés, enracinés dans des villes petites et moyennes ou dans les campagnes, et amenés à occuper des postes à valeur ajoutée de plus en plus faible.

La géographie du vote devient alors de plus en plus illustrative de cette tendance : dans les vieux bastions populaires du socialisme d'avant 1914, l'affaiblissement électoral se poursuit ; inversement, les seuls îlots de résistance électorales sont constitués par les hauts lieux de l'implantation de la nouvelle bourgeoisie salariée liée aux hautes qualifications du tertiaire mondialisé : l'est parisien, les quartiers embourgeoisés de Lyon, de Lille, de Strasbourg, etc.

Conclusion

Le « socialisme de l'offre », tel qu'il a été mis en œuvre depuis mai 2012, se situe en termes de politique économique dans la continuité de l'action de gouvernements précédents et s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs définis au niveau européen de la politique économique que doivent suivre les Etats membres. Vu l'histoire récente de la social-démocratie européenne, il aurait été bien étonnant que le PS une fois revenu au pouvoir remette en cause le choix européen qui est le sien depuis les années 1980, surtout avec un François Hollande, disciple de Jacques Delors, comme Président de la République. La relation avec la Commission européenne comme tutrice de cette politique définie en commun (« Europe 2020 », Pacte de stabilité et de croissance, Programmes nationaux de réforme, etc.) n'est jamais celle d'une opposition sur les objectifs à atteindre (réduction du déficit budgétaire, de la dette publique, amélioration de la compétitivité, place de l'industrie, etc.), mais uniquement sur la capacité des gouvernements de F. Hollande à atteindre les objectifs fixés et parfois sur les moyens choisis par ces derniers pour atteindre ces objectifs. Le Président de la République aura parfois, face aux critiques venues de Bruxelles (ou d'Outre-rhin), la tendance à demander qu'on le laisse « opérer » au sens chirurgical sans heurter les Français. La réforme des retraites fut l'illustration la plus parfaite de cette « souveraineté à la Hollandaise ». Ce constat va au-delà de la seule politique budgétaire. Les propos d'Arnaud Montebourg, lorsqu'il s'en prend à l'absence de politique industrielle au niveau européen, cadrent ainsi mal avec le fait que le ministère dont il a la charge se fait fort de décliner au niveau français une vision de l'économie comme portée en avant par l'innovation.

Ce « socialisme de l'offre », par l'accent qu'il met sur le coût du travail d'une part et sur l'innovation d'autre part pour lutter à terme contre le chômage de masse, fait reposer

l'ensemble de la création d'emplois sur le dynamisme du secteur privé. Les créations d'emplois dans le secteur public au sens large devraient totalement s'arrêter à compter de 2014. En effet, si l'augmentation des effectifs a continué pour les collectivités territoriales entre 2012 et 2014, les annonces faites ces derniers mois tendent à indiquer que celles-ci seront elles aussi invitées à ne pas créer de nouveaux emplois, voire à en supprimer par rationalisation du « mille-feuille territorial »⁵¹.

Cette politique économique et sociale appelle quatre remarques de nature plus directement politique.

(a) Cette logique, où seule la demande solvable peut créer de l'emploi, est-elle digne d'être appelée encore « socialiste » ? N'y a-t-il pas des besoins sociaux *insolvables* à couvrir ? Que fait-on de ces besoins insolvables s'ils existent tout de même ? Doit-on les laisser au bon soin de l'initiative privée ? La couverture de ces besoins insolvables est-elle vraiment impossible à un moment où plusieurs millions de possibles travailleurs adultes à plein temps sont, soit sans aucune activité rémunérée, soit avec une activité rémunérée réduite ? L'acceptation pleine et entière de la part des gouvernements Valls et Ayrault de l'idée selon laquelle l'augmentation de la part relative des dépenses publiques dans le revenu national est finie et doit même diminuer n'est-elle pas un moyen de repousser à plus tard la contradiction qui existe tout de même entre les besoins sociaux à satisfaire et les moyens financiers de leur solvabilité ?

(b) Peut-on encore parler de politique « socialiste » au regard du traitement du problème de chômage de masse ? En effet, ce qui frappe le plus dans la politique menée par les gouvernements Ayrault et Valls, c'est le renvoi aux « calendes grecques » de la notion même de « plein emploi » au sens ancien du terme – tel que la génération arrivée comme l'auteur de ses lignes sur le marché du travail dans les années 1980 ne l'a jamais connu, mais qu'elle ne désespère pas de connaître avant d'aller au cimetière. Le Ministre du Travail du gouvernement Valls, François Rebsamen, a déclaré le mardi 13 mai 2014 qu'il pensait réussir faire passer le niveau absolu du chômage sous les 3 millions « *vers la fin du quinquennat* », alors que le chiffre officiel - catégorie A - de Pôle Emploi est actuellement autour de 3.340.000. De l'aveu même du Ministre, le taux de chômage resterait donc sur des niveaux élevés – sans compter bien sûr tous les chômeurs comptés dans les autres catégories. Une telle évolution suppose que certaines catégories de chômeurs – les plus de 50 ans en particulier – n'auront d'ici là que des chances très réduites de retrouver du travail dans un tel contexte de pénurie d'emploi, et que, dans le fond, la France peut se passer de manière permanente de plusieurs millions d'adultes en âge de travailler pour assurer un niveau de vie normal⁵² à toute sa population ! Ne faudrait-il pas alors réfléchir un minimum à la place du travail rémunéré dans la vie des personnes ? Tous ces millions de gens ne peuvent-ils servir à rien de productif ?

(c) En outre, cette logique de la montée en gamme ne semble pas convenir à toute une partie de la population. Il n'existe pas de réflexion sur le rythme des transformations en cours et sur les possibilités réelles d'adaptation des individus à ce rythme. Les louanges faites aux innovateurs, créateurs de richesse, entrepreneurs, etc. reviennent à critiquer en creux tous les autres, à les renvoyer à leur absence d'importance, voire à leur obsolescence. Au-delà des discours sur la « nouvelle France industrielle » par exemple, la politique actuelle néglige, presque totalement, de penser le sort des personnes peu ou pas qualifiées dans une économie où, tendanciellement, il n'existe de demande forte que pour le travail qualifié. Il est ainsi

⁵¹ La réforme territoriale annoncée après les Européennes de 2014 par F. Hollande vise à faire des économies, en particulier de personnel, en regroupant des régions entre elles. Plus généralement, la réforme des collectivités locales semble ne poursuivre que des objectifs d'équilibre des finances publiques.

⁵² Normal, au sens où il n'existe aucune pénurie réelle de biens et services essentiels en France, faute de travailleurs pour les produire. En France, des gens manquent de tout, mais pas parce que les biens et services ne sont pas disponibles.

assez tragique que l'une des politiques publiques qui se modifie avec le plus de lenteur depuis 2012, ne soit autre que la formation professionnelle des adultes.

Il nous semble pourtant qu'une des forces historiques de ce qui s'est appelé (jadis ?) le « socialisme » fut justement d'affirmer la dignité, la valeur, l'égalité des personnes, *et en particulier de celles qui devaient travailler pour avoir un revenu*. La politique menée par les gouvernements de F. Hollande continue à renforcer l'idée que certains travailleurs n'ont aucune valeur en insistant fortement sur les jeunes, la mobilité, la formation, etc. Il ne faut pas s'étonner alors si certains travailleurs vont ou iront chercher une offre de dignité sous d'autres formes que celles directement liées à leur statut de travailleur, dans leur appartenance nationale par exemple.

(d) Enfin, pourquoi n'existe-t-il en France dans les années 2010 aucun mouvement social capable de faire émerger une revendication capable d'agréger positivement les insatisfactions face à la situation économique et sociale ? Pourquoi en est-on réduit à l'indignation ou à des revendications paraissant décalées et irréalistes ? Est-ce lié à la chape de plomb que semble faire peser l'Union européenne sur les choix économiques et sociaux ?

De fait, en suivant cette triple pente (oubli des besoins sociaux, oubli du chômage de masse, oubli de la dignité du simple travailleur sans qualités particulières), il ne faudra sans doute pas beaucoup s'étonner lorsqu'aux prochaines élections - même si une reprise économique a eu lieu finalement, même si des emplois ont été créés dans le secteur marchand grâce au « Pacte de responsabilité » -, le PS sera encore une fois très fortement désavoué par les groupes sociaux qui auraient eu besoin de se voir garantir *hic et nunc* leur « droit au travail ». 2017 s'inscrira sans doute sans peine dans la série 1986, 1993, 2002.

It will be business as usual.

Lyon, le 9 juillet 2014.